

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 970

Artikel: Les femmes et la mob : commémoration ou prise de conscience?

Autor: Gavillet, Françoise

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commémoration ou prise de conscience?

(fg) La commémoration «entre hommes» de la Mob aura au moins eu le résultat positif que l'on se mette à parler du rôle des femmes pendant cette période. A défaut de médailles et de jambon-gratin, c'est une brochette de témoignages et d'études sur leur rôle dans ces années-là que les femmes se voient offrir aujourd'hui.

Deux livres récents présentent sur ce sujet une approche différente et complémentaire.

39-45: *Les Femmes et la Mob*, réunit, sous la direction de Mary Anna Barbey, auteur d'une intéressante introduction, un certain nombre de témoignages recueillis par un groupe de journalistes.

On y entend tour à tour des adolescentes, des mères de famille, des ouvrières, une religieuse, des agricultrices, des SCF, des tenancières de café, ... Indépendamment même de la diversité des conditions et des statuts familiaux, c'est l'extrême variété des vécus individuels de cette période grave qui frappe. Pour l'une, jeune mariée, ce sont de longs trajets à bicyclette pour rejoindre son époux cantonné dans les montagnes valaisannes: «Il fallait être totalement disponible, sinon on ne se voyait pas. J'vivais en fonction de ça. Je ne me suis pas ennuyée une minute. (...) C'était comme de grandes vacances sur un décor d'incertitude.» Une aventure ro-

mantique et intense. Pour une autre, adolescente, vivant à Bulet: «Moi, je n'ai jamais autant dansé que pendant la guerre. Presque tous les soirs.» Mais pour d'autres, mères de famille, c'est la solitude qui reste comme l'expérience dominante de cette période; solitude affective, mais aussi solitude face aux responsabilités familiales ou professionnelles à assumer: «Quand je relis ma correspondance de cette époque, je me rends compte que ma vie était faite de perpétuelles séparations, de voyages et d'angoisse. J'étais constamment seule. (...) Pour les enfants, ce n'était pas drôle non plus. Leur père, c'était le militaire qu'on voyait parfois arriver le dimanche.» Une femme d'agriculteur de la Vallée de Joux déclare: «Le plus difficile, c'était de trouver quelqu'un pour traire. (...) Notre fameuse vache, celle qui était si ombrageuse, se défendait fort et ferme. Parmi les différents trayeurs que j'ai eus, il y en avait un qu'elle ne pouvait pas souffrir. Je me cramponnais au dos de la bête pour qu'elle bouge moins; malheureusement, un jour elle l'a bousculé. Il a roulé dans la rigole. Inutile de dire qu'il n'a plus voulu revenir.» Mais toutes ces femmes, obligées, par le départ des hommes, d'assumer une double tâche y ont fait face sans état d'âme et en y découvrant de fait une autonomie nouvelle et inattendue.

On est d'autant plus frappé alors de constater que pour la plupart des femmes interrogées cette redistribution temporaire des rôles n'a en rien modifié leur statut ultérieur dans le couple et dans la société. Bien plus; les charges assumées pendant la Mob, qui ont montré l'absurdité du discours régnant sur les «faiblesses congénitales» de la femme, n'ont rien changé à ces préjugés tenaces dans l'immédiate après-guerre (même si le suffrage féminin acquis plus tard s'inscrit peut-être aussi dans le prolongement de ces événements): tout est rentré «dans l'ordre», et les femmes à leur place; comme le dit l'une d'elles: «J'étais quand même soulagée d'avoir moins à faire, d'être plus tranquille, puisqu'il avait repris lui sa place et moi la mienne. Je n'aurais pas pensé à garder les responsabilités que j'avais eues. Il faut quand même que la femme sache se retirer même si c'est difficile.» Un constat analogue se dégage des témoignages de quelques-unes des premières SCF.

VOTATIONS COMMUNALES VAUDOISES

Feu l'Action nationale

(ag) A la faveur de la précédente élection du Conseil communal de Lausanne, l'Action nationale avait enlevé 16 sièges, laissant à tous les autres partis une place plus exiguë, entraînant la disparition du POP.

Ce score étonnant, 16% du corps électoral, avait été obtenu par une campagne anti-réfugiés; nous étions à l'époque de l'arrivée en nombre des Tamouls.

L'apport de l'Action nationale au débat communal a été nul. Quand bien même le problème des réfugiés est toujours aussi aigu, mais ressenti il est vrai de manière plus diffuse, il n'a pas fait l'objet d'une campagne raciste et démagogique. Exit donc l'Action nationale.

Ce qui doit intéresser les observateurs, c'est l'importance de l'électorat flottant qui peut ainsi être mu par des thèmes irrationnels, abandonnant à cette occasion les partis traditionnels. 16%, c'est considérable! Or ces électeurs ne se comptent pas une fois tous les quatre ans; ils participent aussi oc-

casionnellement aux votations de démocratie directe où ils ne se confondent pas purement et simplement avec les neinsager. Quelle tentation de mener des campagnes publicitaires démagogiques.

La représentativité des partis

(ag) On dit que les élections communales sont celles qui touchent de plus près la population. Mais à l'aune lausannoise, quelle est la représentativité des partis?

Sur une base de 100. Il faut soustraire d'abord la population étrangère qui ne bénéficie pas de droits civiques; soit en estimation, pour tenir compte seulement de ceux qui seraient en âge de voter, 18%. Des 82% représentant des Suisses ayant le droit de vote, seuls 37,5% l'ont utilisé, ce qui ne représente plus que le 30,75% de notre base. De surcroît 34,5% ont utilisé une liste sans dénomination. Reste 20%. La représentativité des partis est donc, globalement, le cinquième de la population adulte résidente.

Le livre de Monique Pavillon, *Les Immobilisées*, tente une analyse idéologique de cette même période. C'est un inventaire des différentes images de la Femme, tantôt valorisées, tantôt occultées, qui nourrissaient les esprits de l'époque. Etude brève, brossée à grands traits, et qui, de l'aveu même de son auteur, se présente comme un premier défrichage sur ce terrain encore très peu exploré. Ce texte, engagé, donne des indications intéressantes sur l'ambiance de l'époque (extraits de journaux, de discours civils ou militaires). Il évoque aussi quelques destins individuels marquants, dont celui de Anne Marie Im Hof-Piguet, une de ces femmes qui bravèrent la légalité suisse de l'époque pour essayer de sauver des enfants juifs promis à la déportation. ■

Mary Anna Barbey, 39-45, *Les femmes et la Mob*, Editions Zoé, Genève, 1989.

Monique Pavillon, *Les Immobilisées*, Editions d'En bas, Lausanne, 1989.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

De la marge pour les caisses de pension

(pi) On sait que les possibilités de placements immobiliers des caisses de pension ont été limitées par un des trois arrêtés fédéraux urgents, mesure que nous avons eu l'occasion de critiquer (DP 963). Il reste pourtant aux institutions de prévoyance une possibilité, indirecte, de placer une partie de leur fortune dans la pierre: concéder des prêts hypothécaires à leurs membres, à des coopératives d'habitation, voire même à des particuliers. Leur marge dans ce domaine est immense. En 1988, les banques totalisaient en effet pour plus de 294 milliards de francs de prêts hypothécaires, contre seulement 13,4 milliards pour les caisses de pension, et 19,5 milliards pour les sociétés d'assurance. Le mode de financement des caisses de pension se prête particulièrement bien à la mise à disposition de prêts hypothécaires à taux fixe pendant un certain temps. Une manière efficace d'éviter que les locataires et les petits propriétaires ne fassent les frais des variations des taux d'intérêts. ■

FISCALITÉ

La spéculation qui cache la plus-value

(ag) Le Grand Conseil vaudois aura à examiner une refonte de l'impôt sur les gains immobiliers. Alors qu'il connaît à ce jour un impôt spécial à taux fixe (18% ou 12% s'il s'agit d'un bien-fonds agricole ou d'un immeuble occupé par son propriétaire), il va passer à un système fortement dégressif, selon la durée de possession, l'impôt allant de 50%, taux frappant les ventes immédiates après une année ou moins de possession, pour être ramené à 10% après 25 ans. La majorité des cantons suisses connaît un tel système dégressif, mais avec une grande variété dans l'échelle des taux (voir tableau).

Trompe l'œil

Les systèmes dégressifs créent un trompe-l'œil sur la nature de la propriété foncière. On tend ainsi à distinguer les spéculateurs, qui sont méchants et abusifs et les «bons» propriétaires qui jouissent longuement, donc innocemment de leurs biens. En appliquant de tels distinguos, on ne comprend pas pourquoi il faut imposer encore des propriétaires qui, en 25 ans ou plus, ont suffisamment démontré qu'ils n'auraient pas de coupables pensées d'enrichissement. Dans la ligne de cette philosophie il sera difficile de résister à la surenchère de ceux qui chercheront à pousser plus loin la

dégressivité, comme l'ont fait déjà certains cantons qui descendent jusqu'au taux zéro.

Mais s'agit-il de spéculation ou de plus-value foncière? Le fondement philosophique de l'imposition repose sur l'idée que plus la collectivité investit, plus le terrain prend de la valeur. Contrairement à la plus-value mobilière qui n'est pas sans risque, puisqu'une société privée mal gérée peut voir le cours de ses actions s'effondrer, la plus-value immobilière enregistre une augmentation continue aux très faibles à-coups, sans régression, tel un treuil à cran d'arrêt. Plus la durée de possession est longue, plus le mérite collectif est grand dans la création de la plus-value. (Certes cette plus-value apparaîtra mieux dans le nouveau système vaudois proposé puisque la référence pour évaluer le gain sera le prix d'acquisition et non plus la dernière estimation fiscale, mais la dégressivité va bien au-delà de la compensation de l'inflation).

On a vu jouer le même trompe-l'œil lors du débat sur les arrêtés fédéraux urgents. Les revendeurs à gains rapides ont été mis au pilori et frappés d'interdits. Mais la lutte contre la spéculation spectaculaire a caché le phénomène profond de la plus-value foncière. Et c'est à cette analyse qu'il faut revenir. ■

(Lire aussi les articles en pages 4 et 5)

Comparaison intercantonale des impôts frappant un gain immobilier de 70'000 francs

Canton	Durée de possession		
	de 1 à 4 ans	de 4 à 10 ans	supérieure à 10 ans
Zurich	28'375.-	22'700.-	18'160.-
Uri	10'500.-	9'188.-	7'875.-
Zoug	20'400.-	17'850.-	12'750.-
Appenzell R.-Ext.	19'320.-	16'800.-	14'280.-
Argovie	26'600.-	22'400.-	13'700.-
Vaud	12'600.-	12'600.-	12'600.-
Neuchâtel	25'200.-	16'800.-	2'800.-

Source: *Traktandum*, 19.10.89.